

COMMUNE DE UTUROA

**DELIBERATION N° 61 / 2024 du 26 mars 2024**  
**Approuvant le budget Principal, exercice 2024**

Date de convocation :  
Le 19 mars 2024

Date d'affichage du  
compte-rendu de séance :  
Le 27 mars 2024

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 17
Procurations	: 08
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: 00
Abstention	: 00
La délibération est approuvée à l'unanimité.	

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le **06 AVR. 2024**.....

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte,  
publié/notifié

le **27 MARS 2024**  
et télétransmis au service de  
l'Etat le **06 AVR. 2024**.....

Le Maire,

M. Matahi BROTHERSON



**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°04/MU/CM du 19 mars 2024, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire, puis de Mme Noéla TIXIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, lors du vote du compte administratif du Maire.

**Étaient présents :**

M. Matahi BROTHERSON,	Maire ( <i>abst de 20h04, odj9.2, à 20h07, odj9.3</i> )
Mme Noéla TIXIER,	2 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Christian HUIOUTU,	3 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Elisabeth MAHANORA,	4 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI,	5 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Augustine TUUHIA,	8 <sup>ème</sup> adjointe au maire
Mme Doris HART,	conseillère municipale
Mme Evangeline SHAM KOUA,	conseillère municipale
M. Pierrot TAMA,	conseiller municipal
M. Edwin TARUOURA,	conseiller municipal
Mme Elisabeth TETUA,	conseillère municipale
M. Camille MOU KAM TSE,	conseiller municipal
M. Paul BEAUMONT,	conseiller municipal
Mme Ella NATUA,	conseillère municipale
Mme Louana DIMOS,	conseillère municipale ( <i>prste à partir de 16h36, odj2</i> )
Mme Sylviane TEROOATEA,	conseillère municipale
M. Mihimana ROOPINIA,	conseiller municipal

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

M. Johann ROOPINIA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, proc. à Mme Noéla TIXIER ;  
Mme Hinarai DEANE, 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire, proc. à M. Paul BEAUMONT ;  
M. Pierre TEROU, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, proc. à M. Judex TAPUTUARAI ;  
Mme Augustine LEMAIRE, conseillère municipale, proc. à Mme Ella NATUA ;  
Mme Marie-Line REIATUA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;  
M. Heiarii ROIHAU, conseiller municipal, proc. à M. Christian HUIOUTU ;  
M. Ihivai CHUNG, conseiller municipal, proc. à M. Pierrot TAMA ;  
M. Clément TEREUA-PAOAAFAITE, conseiller municipal, proc. à Mme Sylviane TEROOATEA.

**Étaient absents excusés et sans procuration :**

M. Marcel UEVA, conseiller municipal ; Mme Rarahu TIATIA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 16 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 16h25.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Doris HART et Mme Elisabeth TETUA, secrétaires de séance.



- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU la délibération n°82/2021 du 13 juillet 2021 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°39/2023 du 22 mars 2023 approuvant le budget principal unique, exercice 2023, et ses modifications ;
- VU la délibération n°44/2023 du 22 mars 2023 autorisant le Maire à procéder au versement de la participation financière du budget principal, exercice 2023, aux budgets annexes ;
- VU la délibération n°19/2024 du 13 mars 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024;
- VU la délibération n°51/2024 du 26 mars 2024 constatant la concordance avec le compte de gestion du Trésorier des Iles sous le vent et approuvant le compte administratif du Maire, budget Principal, exercice 2023 ;
- VU la délibération n°56/2024 du 26 mars 2024 portant affectation de résultat de l'exercice 2023 du budget Principal ;
- VU le projet de Budget unique (budget principal et budgets annexes), exercice 2024 ;
- VU la lettre n°04/MU/CM du 19 mars 2024 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Exposé des motifs :

Considérant les dispositions relatives à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;

Le Conseil municipal dans sa séance du 13 mars 2024 a débattu des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2024. Il est donc proposé le projet de budget de l'exercice 2024 ci-après, établi selon les priorités retenues et suivant la capacité financière de la commune.

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	132 000 000	013	Atténuation de charges	3 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	430 250 000	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 250 000
65	Autres charges de gestion courante	194 521 103	73	Impôts et taxes	144 000 000
66	Charges financières	1 386 000	74	Dotations et participations	396 084 217
67	Charges exceptionnelles	2 500 000	75	Autres produits de gestion courante	9 500 000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	77	Produits exceptionnels	2 100 000
023	Virement à la section d'investissement	149 875 950	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	2 096 097
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 968 000	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 725 000
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0	R002	Excédent de fonctionnement reporté	293 245 739
<b>Total dépenses de fonctionnement : 942 501 053</b>			<b>Total recettes de fonctionnement : 942 501 053</b>		

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
	Total des opérations d'équipement	322 131 418	13	Subventions d'investissement	104 450 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000	1068	Dotations, fonds divers et réserves	
			10221	Dotation Non Affecté d'Investissement	43 549 375
			021	Virement de la section de fonctionnement	149 875 950
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 725 000	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	31 968 000
041	Opérations patrimoniales	9 925 000	041	Opérations patrimoniales	9 925 000
D001	Déficit d'investissement reporté	0	R001	Excédent d'investissement reporté	79 941 663
	Restes à réaliser	94 426 106		Restes à réaliser	32 997 536
<b>Total dépenses d'investissement : 452 707 524</b>			<b>Total recettes d'investissement : 452 707 524</b>		

APRES avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 22 mars 2024 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 mars 2024 ;

**- D E L I B E R E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget Principal – Exercice 2024 est approuvé comme suit :

LIBELLE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	942 501 053	452 707 524	1 395 208 577
DEPENSES	942 501 053	452 707 524	1 395 208 577

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

  
Le Maire  
Matahi BROTHERSON